

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES

Annexé à l'arrêté ou
à la décision
PA 33449 20 20007
du 04/05/2021

« Le Baradot »

PROGRAMME DES TRAVAUX

PA 8a

SAINT MEDARD EN JALLES

« *Le Baradot* »

PROGRAMME DES TRAVAUX

Ce projet concerne la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation, situé sur la commune de Saint Médard en Jalles, rue du baradot et rue raymond Aron.

La parcelle concernée par l'opération est cadastrée Section IP n°132 pour une superficie de 7 681 m² environ.

1 - VOIRIE :

La voie nouvelle du lotissement sera créée suivant les plans et profils joints au dossier.

La chaussée ainsi que les zones de stationnement auront pour constitution :

- Une couche anti contaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche de fondation constituée de calcaire dur 40/70 d'épaisseur 0.30m après compactage,
- Une couche anti contaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche de réglage constituée de calcaire dur 0/40 d'épaisseur 0.14m après compactage,
- Une couche de roulement en enrobés denses (BBSG 0/10)de 0.06m d'épaisseur après compactage.

La placette aura pour constitution :

- Une couche anti contaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche de fondation constituée de calcaire dur 40/70 d'épaisseur 0.30m après compactage,
- Une couche anti contaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche de réglage constituée de calcaire dur 0/40 d'épaisseur 0.05m après compactage,
- Une couche de roulement en béton désactivé d'épaisseur 0.15m.

Les gabions ceinturant la placette seront remplis de diorite.

Elle sera de type mono-pente et aménagée sur une emprise de 9.0 m à 10,0m

Constituée par :

- Un espace piéton de 1.50m,
- Une chaussée de 4 ,00m,
- Un espace vert longitudinal, sous forme de noues, en alternance avec des parkings.

En tout état de cause, afin que ces voies soient susceptibles d'être prise en charge, la plate-forme sera de type PF 2 (50 mpa) ; des essais à la plaque seront effectués en fond de forme permettant ainsi de déterminer la portance et l'épaisseur de la couche de fondation.

Cette chaussée, compte tenu des caractéristiques en vigueur sur BORDEAUX METROPOLE aura un sens de circulation unique, sortant au nord et entrant au sud.

2 - BORDURES :

Les Bordures seront de type T2 avec des caniveaux CS2 ou inversée et arasée.

En limite du Domaine public, des parpaings devront être mis en place par les acquéreurs afin d'éviter les eaux de ruissellement des fonds privés sur la voie publique.

Les entrées charretières seront bordées de P3.

3 – ESPACE PIETON :

Ils seront constitués par :

- Une couche anticontaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche de 0.15m de GNT après compactage,
- Un béton balayé de 0.12m.

La continuité de cet espace piéton au niveau de la voirie sera matérialisée par une résine au sol. Notamment au niveau de la placette.

4 – ENTREE DES LOTS :

Ils seront constitués par :

- Une couche anti contaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche constituée de béton concassé d'épaisseur 0.25m,
- Une couche de roulement en enrobés denses (BBSG 0/6)de 0.05m d'épaisseur après compactage.

L'entrée charretière du lot social sera constitué:

- Une couche anti contaminante constituée d'un géotextile,
- Une couche constituée de béton concassé d'épaisseur 0.20m,
- Un béton balayé de 0.15m.

Annexé à l'arrêté ou
à la décision
PA 33449 20 20007
du 04/05/2021

5- SIGNALISATION:

Les places de stationnement longitudinales seront matérialisées au sol par de la peinture.

D'autre part, une signalisation adéquate sera mise en place en relation avec le Service Signalisation de BORDEAUX METROPOLE et de la Mairie.

6 – EAUX USEES :

Les eaux de toilette, les eaux vannes et les eaux ménagères seront récupérées sur chaque lot par l'intermédiaire d'un branchement individuel ou double et rejetées au réseau d'eaux usées projeté sous la voie nouvelle, pour se rejeter ensuite au réseau EU existant sous la rue raymond Aron.

La société NEGOCIM ayant réalisé l'opération « Clos de Mazeau » a conservé le droit de pouvoir raccorder le présent projet au réseau EU.

7 – EAUX PLUVIALES :

Chaque lot devra compenser ces eaux de toiture et d'imperméabilisation sur sa parcelle et à sa charge, seul un débit de fuite sera autorisé sur le futur réseau.

Les eaux de ruissellement provenant des surfaces imperméabilisées de la voirie, dont la couche de roulement est constituée d'un enrobé dense, seront collectées par des bouches d'égouts ou ruisselleront directement dans la noue. Elles seront compensées par l'intermédiaire d'une noue de faible profondeur bordant la voirie nouvelle en face du lot 6 et 7 et d'un massif de stockage en cassier en face des lots 1 et 2

Les noues seront sécurisées par des poteaux bois aux dimensions correspondant aux normes en vigueur.

Seul un débit de fuite n'excédant pas 3l/s/ha sera rejeté au réseau existant rue raymond Aron.

La société NEGOCIM ayant réalisé l'opération « Clos de Mazeau » a conservé le droit de pouvoir raccorder le présent projet au réseau EP.

8 - ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC

La distribution d'Électricité Basse tension s'effectuera à partir du réseau existant en accord avec E.D.F.

Les lignes seront souterraines et les compteurs individuels placés dans des coffrets de façade prévus à cet effet.

Les besoins énergétiques sont 12kva pour chacun des lots 1 à 10 et 54 Kva pour le lot 11 (6 logements).

L'Éclairage public sera assuré par un modèle de candélabre agréé par la commune.

9 - TELECOMUNICATION

Le réseau de gaines et de chambres de tirage nécessaire à la desserte des futurs abonnés du lotissement sera raccordé au réseau existant, suivant les prescriptions d'Orange.

Le lot 11 sera équipé pour desservir 6 logements.

10 - EAU POTABLE – DEFENSE INCENDIE

La desserte en Eau potable sera assurée par la pose d'une canalisation sous chaussée raccordée au réseau existant.

Le lot 11 sera équipé pour desservir 6 logements

La Défense Incendie sera assurée par un poteau existant rue raymond Aron.

11 - GAZ

La desserte en Gaz pourra être assurée par la pose d'une canalisation sous chaussée raccordée au réseau existant en accord avec REGAZ.

Le lot 11 pourra être équipé de façon à desservir les 6 logements

12 – ESPACE VERT DU DOMAINE PUBLIC

Les différents espaces verts seront nettoyés, engazonnés ou paillés.

Des arbres de petit à grand développement, d'essences locales seront mis en place sur les espaces verts.

Les noues seront agrémentées par des arbres plantées sur les parties hautes des berges.

13 – COLLECTE DES DECHETS

La collecte des déchets ménagers sera traitée de manière individuelle pour chaque lot.